

VOD - Les entrées de fonds en comptabilité clients

Niveau : Initiation

Durée : 0,07 jour(s) soit 0,47 heure(s)

Public concerné

Tous les notaires et collaborateurs

Prérequis

- Aucun

Objectifs

- Acquérir les bonnes pratiques quant à la réception des fonds clients,
- Maîtriser les différents types de flux comptables
- Appréhender les aspects concernant la responsabilité du notaire vis-à-vis des fonds clients

Contenu

Découvrez cette vidéo : "Les entrées de fonds en comptabilité clients"

Durée : 28 min

Résumé des différentes règles entourant l'entrée comptable de fonds clients en comptabilité notariale

- Introduction
- Quand le notaire est-il autorisé à recevoir des fonds ?
- Le notaire peut-il recevoir des fonds d'une tierce personne non partie à l'acte ?
- Le notaire peut-il accepter des paiements en espèces ?
- Quid des versements par chèque ou carte bancaire ?
- Le contrôle relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Quels sont les différents types de virements ?

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Le notaire détient-il toujours les éléments nécessaires à la comptabilisation des virements ?
- Conclusion

Modalités pédagogiques

- Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"